

UNITÉ 4B

ENCART À L'INTENTION DES FILLES DANS LE MANUEL D'INFORMATION POUR LES JEUNES

L'encart s'adresse uniquement aux jeunes filles. Le Manuel d'information pour les jeunes de l'Établissement pour jeunes délinquants de la Nouvelle-Écosse pourrait ne pas contenir les renseignements qui suivent.

Quand une jeune fille arrive à l'unité 4B pour la première fois ou quand elle revient du tribunal, tous les jeunes doivent retourner dans leur chambre et verrouiller leur porte jusqu'à ce que le processus d'admission soit complété.

Vous avez droit à cinq (5) ensembles de vêtements, à cinq (5) accessoires pour les cheveux et à cinq (5) soutiens-gorge sans armature. Si vos soutiens-gorge ont une armature, l'unité vous fournira des soutiens-gorge de sport.

Vous avez droit d'avoir dans votre chambre une bouteille de shampoing, un bâtonnet déodorant, un savon, un nettoyant pour le visage, une bouteille de lotion pour le corps, une brosse à dents et un tube de dentifrice. Tout article excédentaire sera conservé dans une pièce qui sert d'entrepôt à l'arrière, jusqu'à ce que vous en ayez besoin. Les produits d'hygiène féminine, les produits de conditionnement pour les cheveux et la crème à raser sont fournis par le personnel au besoin. Des rasoirs à usage unique sont disponibles tous les jours. Pour en avoir un, il suffit de faire une demande en inscrivant son nom sur la liste la veille au soir.

Vous pouvez porter vos propres vêtements. Toutefois, les vêtements ne doivent pas être trop serrés ou trop lâches. Le personnel déterminera si vos vêtements sont appropriés. Le port de jupes, de robes et de shorts très courts est interdit tout comme le port de sous-vêtements de style thong. Vous avez droit à deux perçages et à une paire de boucles d'oreilles.

Au besoin, on vous fournira deux pyjamas. Vous devez porter un pyjama la nuit et vous habiller le matin. Vous pouvez vous mettre en pyjama quand le groupe est dans l'unité pour la soirée. Le port du pyjama à l'extérieur de l'unité est interdit en toutes circonstances.

Les stores dans les fenêtres doivent être fermés au plus tard à 19 h 15 tous les soirs.

Toutes les jeunes filles doivent être escortées par un membre du personnel quand elles doivent se déplacer dans l'établissement.

Absolument aucune communication, verbale, écrite ou gestuelle, n'est permise avec les jeunes hommes dans l'Établissement pour jeunes délinquants de la Nouvelle-Écosse.

En plus des règles énoncées dans le présent encart, vous devez observer toutes les règles, toutes les politiques et tous les règlements décrits dans le Manuel d'information pour les jeunes de l'Établissement pour jeunes délinquants de la Nouvelle-Écosse.